

2022/16/12/04

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
07/12/2022

Convocation affichée le :
07/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le 21/12/2022.....
Certifié exécutoire le 21/12/22
Publié ou notifié le
A GOURIN, le...21/12/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

4- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN, LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU MORBIHAN – PERIODE DU 7 JUILLET AU 31 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer la convention reçue le 8 novembre 2022 et transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

VU la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la commune de Gourin et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Morbihan, pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221216-D2022161204-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la commune de Gourin et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Morbihan, pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2022.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.